



SNEP-FSU
Bordeaux



MUTATIONS INTER-ACADEMIQUES 2023



Depuis la Loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, les élu.es des personnels aux instances paritaires n'ont plus droit de regard sur le travail et les décisions de l'administration, SAUF en cas de recours de l'agent.

Cependant il reste encore possible de discuter du barème avec l'administration, afin que celui-ci puisse évoluer, soit le plus respectueux et le plus équitable pour tous les demandeurs de mutations. Ce point primordial, (sans cela l'administration pourrait décider du jour au lendemain de changer les bonifications, sans concertation) est un acquis d'une longue lutte des organisations syndicales et notamment du SNEP-FSU.

Nous déplorons la volonté du ministre de développer des postes spécifiques, voire à profil, l'imposition d'heures supplémentaires, ce qui bloque l'ensemble des mouvements et remet en cause le droit à mutation.

Même si les commissaires paritaires ne peuvent plus siéger, ils sont toujours là pour t'aider, t'informer, te guider, et si besoin t'accompagner lors d'un recours. Alors n'hésitez pas, inscris-toi à la réunion proposée ci-dessous :

RÉUNION MUTATIONS INTER pour les stagiaires ou titulaires

Attention pour tous les stagiaires la participation au mouvement inter-académique est obligatoire.

Nous te proposons :

**Le LUNDI 21 NOVEMBRE 2022 de 9h30 à 16h,
Un stage au Lycée La Morlette,
60 rue Camille Pelletan à CENON (33)
avec dépôt de demande de stage un mois avant à télécharger ci-dessous**

[Clique ici pour télécharger la demande de congé pour formation syndicale à déposer au secrétariat de ton établissement avant le 21 octobre](#)

Cette journée s'organisera en demi-journées :

- la matinée sera consacrée à l'explication et la compréhension du mouvement
- l'après-midi permettra de répondre aux situations individuelles

[Clique ici pour t'inscrire !](#)

Aussi, pendant toute la période de formulation des vœux, les commissaires paritaires du SNEP FSU se tiendront disponibles pour des renseignements individuels. Voir disponibilités sur le site SNEP FSU Bordeaux.

A ce jour le BO et la note de service avec les barèmes ne sont pas parus. Au plus tard, ils seront publiés mi-novembre 2022.

Les dates du mouvement ne sont également pas connues pour le moment. Les réunions mutations sont calées sur la période des vœux.

PRIME D'ACTIVITÉ pour les STAGIAIRES

Pour le SNEP, le refus du gouvernement aujourd'hui encore d'ouvrir de réelles négociations salariales dans la Fonction Publique

est tout aussi navrant qu'inacceptable. En 1980, nos collègues débutaient avec un traitement équivalent à deux fois le SMIC contre 1,25 actuellement. Le déclassé salarial de nos professions recrutées à Bac +5 n'émeut pas le ministre de l'Éducation Nationale qui popularise cette prime depuis sa création au lieu de s'interroger sur les conséquences en terme de crise de recrutement qui affecte notamment le second degré.



[Clique ici pour connaître les modalités d'attribution :](#)



Se syndiquer au SNEP-FSU: Agir pour le métier et contre les inégalités



A renvoyer au [responsable syndicalisation](#) de ton département.

[Clique ici pour télécharger le bulletin d'adhésion](#)



[CLIC Adhésion en ligne](#)

SNEP FSU Bordeaux
138 Rue de Pessac
33000 Bordeaux
s3-bordeaux@snepfsu.net



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur snep.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par
 sendinblue

© 2020 snep